

**Rapport pour la commission
permanente du conseil régional
JANVIER 2015**

*Présenté par
Jean-Paul Huchon
Président du conseil régional
d'Ile-de-France*

**AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS A AIRPARIF
- PREMIERES AFFECTATIONS 2015 -
ET PROLONGATION DE LA CONVENTION ENTRE LA REGION ILE DE
FRANCE ET AIRPARIF
ET
ORGANISATION DE LA CONFERENCE CITOYENNE POUR
L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'AIR EN ILE DE FRANCE**

Chapitre budgétaire : 937 « Environnement »
Sous-fonction 73 « politique de l'air »
Programme « Soutien à AIRPARIF »
Action « Fonctionnement d'AIRPARIF »

Chapitre budgétaire : 907 « Environnement »
Sous-fonction 73 « politique de l'air »
Programme « Soutien à AIRPARIF »
Action « Investissement et études »

Chapitre budgétaire : 937 « Environnement »
Sous-fonction 73 « politique de l'air »
Programme « Actions en faveur de la lutte contre la pollution atmosphérique »
Action « Actions liées au PRQA et au SRCAE »

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS	4
ANNEXES AU RAPPORT	7
PROJET DE DELIBERATION	32
ANNEXES A LA DELIBERATION.....	35

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent rapport a pour objet de proposer l'affectation des montants de subvention suivants à AIRPARIF sur le budget 2015 :

- **chapitre 937** « Environnement », code fonctionnel 73 « Politique de l'air », programme « Soutien à AIRPARIF » d'un montant de subvention de **501 000 €** au titre de l'aide au fonctionnement d'AIRPARIF, pour le 1^{ER} semestre 2015.
- **chapitre 907** « Environnement », code fonctionnel 73 « Politique de l'air », programme « Soutien à AIRPARIF » d'un montant de subvention de **372 000 €** au titre de l'aide aux investissements d'AIRPARIF, pour le 1^{ER} semestre 2015.

Ces opérations relèvent de l'application de la convention 2011-2013 signée entre la Région Ile de France et AIRPARIF, approuvée par délibération n° CP 10-975 du 17 novembre 2010, prorogée par avenant n°2 à la convention par délibération n° CP 14-106 du 30 janvier 2014.

L'association AIRPARIF est présentée en annexe au rapport ainsi que le bilan de son activité entre 2000 et 2014 et son financement. Celui-ci est assuré, pour le fonctionnement, par les subventions de l'Etat et des collectivités territoriales et par les cotisations des industriels ; celles-ci sont déductibles de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes. La valorisation de l'expertise d'AIRPARIF au travers d'études qui lui sont confiées par un ou plusieurs commanditaires vient compléter ce fonctionnement.

La Région y a contribué à la fois par ses subventions au fonctionnement et aux investissements et par le financement d'études ponctuelles.

Le programme d'actions proposé pour 2015 par AIRPARIF est présenté en annexe au rapport.

Fonctionnement d'AIRPARIF pour 2015

Le budget prévisionnel 2015 s'élève à environ 6 957 674 €. La participation financière de la Région concerne ses missions d'intérêt général principalement organisées autour des 5 axes stratégiques du Programme de Surveillance de la Qualité de l'Air (PSQA) d'Île-de-France établi au cours de l'année 2010 et prolongé jusqu'à fin 2015.

Ce programme prévoit :

- une évolution du dispositif de surveillance pour optimiser son fonctionnement et le mettre en conformité avec les dernières évolutions réglementaires européennes,
- une amélioration du système de modélisation et l'actualisation régulière de l'inventaire des sources d'émissions,
- la réalisation d'une campagne de mesure sur les HAP,
- la finalisation d'un outil de calcul d'exposition moyenne journalière des franciliens,
- participer à des projets de recherche pour améliorer les connaissances,
- la poursuite des actions d'information du public.

L'association souhaite aussi continuer son rôle d'appui aux politiques publiques notamment pour :

- la mise en œuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA),
- la fourniture de données par exemple pour les demandes liées au contentieux européen sur les particules et le NO₂.

Elle travaille sur l'amélioration de l'inventaire cadastral d'émissions de CO₂ et l'inventaire énergétique dans le cadre du ROSE.

Investissements d'AIRPARIF pour 2015

Il est proposé que la Région apporte son soutien au programme d'investissements 2015 d'AIRPARIF, par une première affectation à hauteur de 372 000 €, pour les opérations indiquées en annexe au rapport. Le total des investissements prévus pour AIRPARIF est d'environ 1 183 500 € pour 2015.

Le présent rapport a également pour objet de m'autoriser à signer un avenant de prorogation d'une année de la convention, dont la date d'expiration est arrivée à échéance au 31 décembre 2014.

Un premier avenant à la convention concernait les dispositions des articles 3 et 6 de ladite convention portant sur les engagements de la Région et les modifications de la convention.

Un deuxième avenant à la convention concernait les dispositions des articles 2 et 7 de ladite convention portant sur les obligations d'AIRPARIF et sur la durée de la convention.

Conférence citoyenne pour l'amélioration de la qualité de l'air

Ce rapport a également pour objet d'approuver les modalités d'organisation d'une conférence citoyenne pour l'amélioration de la qualité de l'air en Ile de France (suite de la délibération n° CR 70-14 du 25 septembre 2014).

A cet effet, il est proposé l'affectation d'un montant de 90 000 € sur le budget 2015 pour l'organisation d'une conférence citoyenne pour l'amélioration de la qualité de l'air en Ile de France et d'autoriser l'exécutif à adapter les modalités de mise en œuvre de cette conférence citoyenne indiquées dans la délibération n° CR 70-14 du 25 septembre 2014 pour notamment :

- utiliser au mieux les moyens modernes de communication permettant à la fois l'exemplarité en facilitant les échanges tout en diminuant les coûts pour respecter le budget prévu pour ces travaux,
- avoir un planning des travaux compatible avec le respect de la législation en période préélectorale.

Cette conférence citoyenne réunira des franciliens qui seront :

- formés sur la qualité de l'air et ses enjeux,
- participeront à des échanges pour alimenter les principales politiques régionales qui participent à l'amélioration de la qualité de l'air.

Afin de financer cette opération, **un transfert** d'un montant de **40 000 €** est prélevé :

sur le chapitre 937 « Environnement »,
Code fonctionnel 71 « Actions transversales »,
Programme HP 71-008 (171008) « Soutien aux associations et organismes du domaine de l'environnement et du développement durable »,
Action 17100802 « Soutien aux associations et organismes œuvrant pour l'environnement »

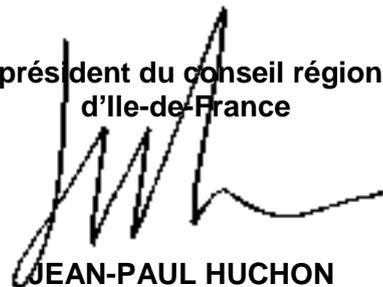
Vers

le chapitre 937 « Environnement »,
Code fonctionnel 73 « Politique de l'air »
Programme HP 73-002 (173002) « Actions en faveur de la lutte contre la pollution atmosphérique »,
Action 17300203 « Actions liées au PRQA et au SRCAE ».

du budget 2015.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil régional
d'Ile-de-France



JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXES AU RAPPORT

PRESENTATION D'AIRPARIF, BILAN D'ACTIVITE 2000-2014
ET FINANCEMENT PAR LA REGION

ANNEXE A LA CONVENTION
ENTRE LA REGION ILE DE FRANCE ET AIRPARIF
Programme d'actions subventionné par la Région pour l'année 2015

PROJET DE BUDGET INVESTISSEMENT 2015
AIRPARIF

PROJET DE BUGET FONCTIONNEMENT 2015
AIRPARIF

1.1. Missions d'AIRPARIF

Créé en 1979, le réseau de surveillance de la qualité de l'air en Ile-de-France AIRPARIF est une structure pluraliste ayant un statut d'association au sens de la loi de 1901 et qui regroupe quatre collèges d'adhérents :

- l'Etat ;
- les collectivités territoriales : Région d'Ile-de-France, Ville de Paris, tous les Conseils Généraux de la région Ile-de-France à l'exception de celui des Hauts de Seine, le SYCTOM, le STIF ; la Communauté d'Agglomération Terre de France ;
- les industriels régionaux soumis à la TGAP et les représentants du secteur des transports ;
- un collège d'associations et de personnalités qualifiées.

L'effectif d'AIRPARIF était de 53.5 personnes (ETP) à fin 2014. Son budget total a été de 7,3 M€ en 2014, répartis entre 6,3 M€ de fonctionnement et 1 M€ d'investissement.

Les fonctions d'AIRPARIF sont :

- d'assurer la connaissance objective de la qualité de l'air en Ile-de-France,
- d'apporter la meilleure explication possible aux phénomènes de pointes de pollution, afin de les prévoir de façon fiable et de comprendre comment limiter leurs effets,
- d'informer objectivement le public et les décideurs sur la situation en matière de pollution atmosphérique.

L'association est agréée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie pour assurer la mission de surveillance de la qualité de l'air en Ile-de-France.

En terme de surveillance de la qualité de l'air, l'objectif d'AIRPARIF est de décrire les niveaux de pollution en Ile-de-France dans les différentes échelles d'espace et de temps en utilisant de façon complémentaire les moyens d'observation permanents (réseau automatique de surveillance et échantillonnage et analyse en laboratoire), les campagnes de mesures (tubes à diffusion et préleveurs) et des moyens de simulation numérique déterministes afin d'étendre à l'ensemble de l'espace les informations obtenues en quelques points de mesure. En matière d'observation permanente, le réseau automatique d'Ile-de-France a atteint une taille optimale très comparable à celle du réseau de Londres avec environ 50 sites de mesure.

Carte des stations AIRPARIF



AIRPARIF dispose de 71 stations : 51 stations automatiques permanentes et 20 stations temporaires à proximité du trafic. Elles sont réparties sur un rayon de 100 km autour de Paris et elles mesurent la qualité de l'air respiré par la population (plus de 11 millions d'habitants dans toute la région).

La priorité est donnée aux polluants réglementaires, mais des travaux sont également effectués pour les indicateurs qui ne font pas encore l'objet d'une obligation de surveillance.

AIRPARIF assure également une mission d'information des autorités, des médias et du public, sur la qualité de l'air respirée au quotidien, et lors d'épisodes de pollution que l'association est chargée de prévoir et de détecter. AIRPARIF met également en œuvre des actions de communication particulière (formations, relations presse, participation à des salons et à des conférences, ...) et participe à des actions internationales visant à valoriser l'expertise francilienne et à promouvoir les échanges d'expertises avec ses homologues étrangers.

C'est dans ce cadre que :

- la Région participe depuis 1990 au fonctionnement d'AIRPARIF et depuis l'origine de l'association au financement des investissements ;
- une convention entre la Région Ile-de-France et AIRPARIF a été établie dans le cadre du contrat de plan Etat-Région pour la période 2000-2006 ; puis une nouvelle convention avait été formalisée en 2007 pour la période 2007-2010 (adoptée en séance de la Commission permanente CP 07-263 du 31 mai 2007),
- la Commission permanente CP 10-975 du 17 novembre 2010 a adopté la nouvelle convention pour la période 2011-2013,
- la Commission permanente CP 12-158 du 26 janvier 2012 a adopté l'avenant N°1 à la convention ne portant pas sur la prolongation de la convention mais sur les dispositions des articles 3 et 6 de ladite convention portant sur les engagements de la Région Ile de France et les modifications de la convention.

1.2. Bilan d'activités 2000-2014

Depuis 2010, AIRPARIF, en concertation avec les membres de son conseil d'administration a établi un **Programme de Surveillance de la Qualité de l'Air** (PSQA) portant sur la période 2010-2014. Les activités d'AIRPARIF y sont identifiées suivant 4 axes de travail et une mission d'information et de formation. Ces axes de travail visent à respecter les exigences réglementaires mais également à faciliter les études des effets de la pollution atmosphérique notamment sanitaires et assister les décideurs :

Axe 1 du PSQA : caractériser l'air ambiant francilien

L'objectif est la connaissance des concentrations dans l'air ambiant des polluants réglementés en tout point de la région et avec une résolution temporelle la plus fine et pertinente possible. La réglementation en vigueur impose l'observation de la pollution par un nombre minimal de capteurs et l'évaluation du nombre d'habitants soumis à un dépassement des valeurs limites. Les incertitudes doivent également être évaluées, conformément à la réglementation. Cette surveillance s'appuie sur trois outils d'investigation : les mesures continues de concentration d'espèces polluantes établies à partir d'un réseau automatique de mesure, la mise en œuvre de campagnes de mesure extensives complémentaires et la mise en œuvre d'outils de calcul de la pollution (au 22 novembre 2012, le réseau de surveillance de la qualité de l'air est composé d'échantillonneurs et analyseurs, comprenant 110 analyseurs automatiques (mesurant le NO, NO₂, CO, SO₂, O₃, BTX, PM₁₀, PM_{2.5} et des composés aromatiques volatiles), 7 préleveurs permanents (destinés à la mesure des, HAP, Arsenic, Nickel, Cadmium, Plomb), 13 sites permanents équipés de tubes passifs BTX et/ou de préleveurs actifs benzène dont 6 sites équipés aussi de préleveurs passifs NO₂ et 18 sites trafic temporaires équipés de préleveurs passifs NO₂ dont 6 sites équipés aussi de préleveurs passifs BTX). L'ensemble de ces mesures est réparti sur 51 sites de mesure couvrant l'Ile-de-France. Les systèmes de modélisation s'appuient notamment sur un inventaire et un cadastre détaillé des émissions polluantes dans la région, remis à jour périodiquement.

Axe 2 : renseigner l'exposition individuelle des franciliens

L'objectif est d'intégrer l'ensemble des expositions rencontrées non seulement en ambiance extérieure mais également dans les autres lieux fréquentés au cours d'une journée, en particulier les différents modes de transport empruntés quotidiennement par les franciliens, où ils sont le plus souvent exposés à des niveaux élevés et sur des durées longues. AIRPARIF travaille à l'intégration de tous ces éléments pour caractériser l'exposition individuelle et à renseigner les expositions individuelles plus particulièrement dans les déplacements.

Axe 3 : améliorer les connaissances pour l'évaluation des effets et la compréhension des phénomènes

La pollution atmosphérique étant un cocktail de nombreuses substances nuisibles, de nombreux composés non réglementés dans l'air ambiant peuvent aussi être présents : dioxines, pesticides, particules ultra fines, La connaissance des effets sur la santé et la végétation de la pollution atmosphérique reste à renforcer tout comme les interactions avec le changement climatique et les autres nuisances environnementales. AIRPARIF veille à participer aux investigations et à développer les collaborations nécessaires dans ces domaines.

Axe 4 : être un appui à la mise en œuvre de politiques publiques

Des plans relatifs à l'amélioration de la qualité de l'air sont régulièrement établis en Ile de France (PPA, PDU, ...). Des travaux de planification concernent aussi la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre pour limiter le réchauffement climatique dans une logique de transversalité avec la qualité de l'air dans le cadre des SRCAE pilotés conjointement par l'Etat et la Région. Sont également concernés les travaux du Plan Climat Régional (PCR) et du SDRIF, placés sous l'égide de la Région. Ces deux problématiques sont à traiter de façon transversale. AIRPARIF apporte, dans ce cadre, un appui au constat et à l'estimation de la situation future. Les travaux portent sur

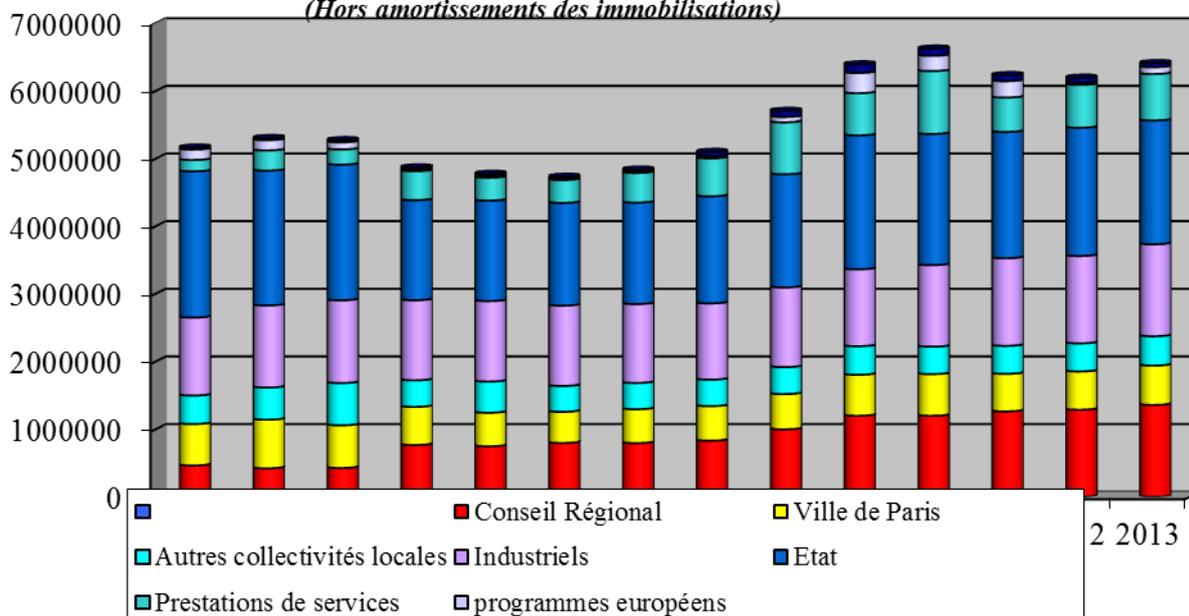
la simulation des niveaux attendus dans le futur en Ile-de-France, sur l'identification des gisements possibles d'émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre ainsi que les effets de synergies ou d'antagonismes des actions sur les deux problématiques. AIRPARIF contribue également aux travaux du Réseau d'Observation de l'Energie et des Emissions Associées en Ile de France (ROSE).

Mission d'information et de formation

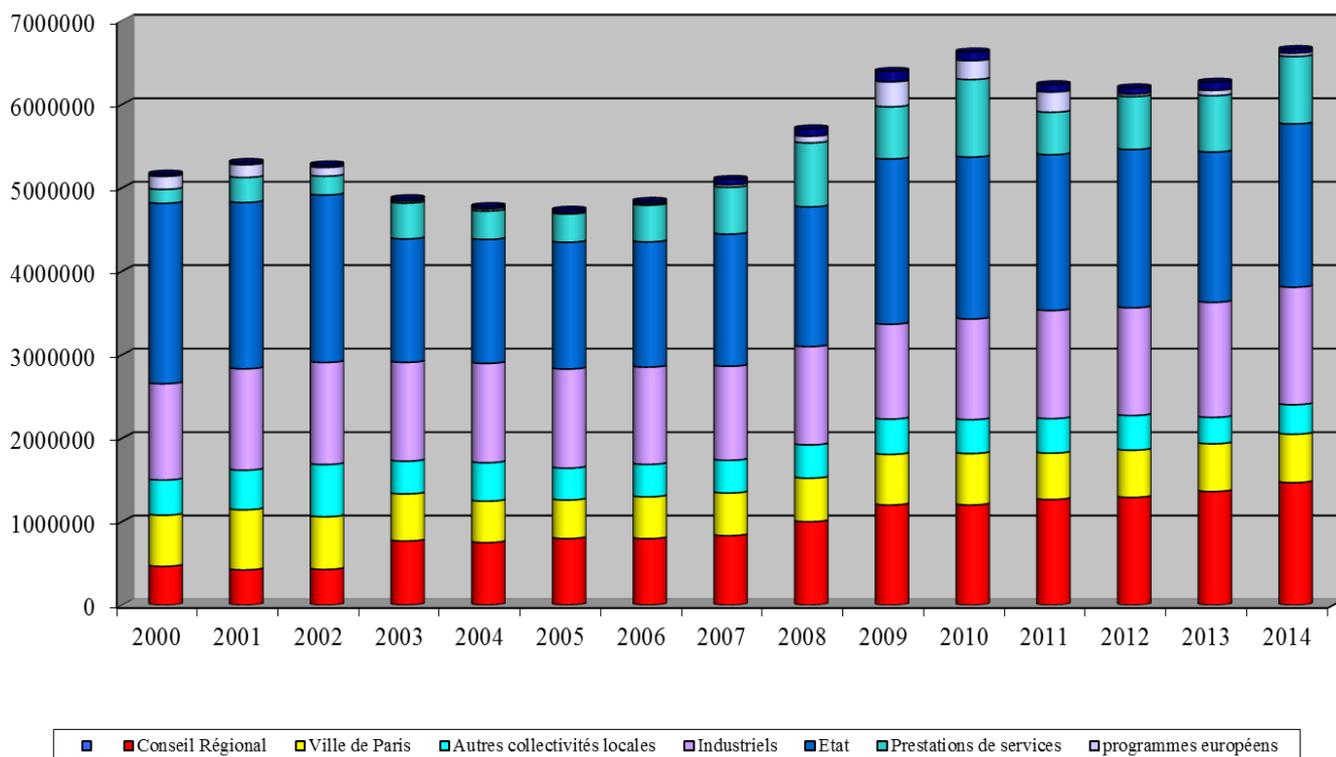
AIRPARIF informe les autorités et le public dans les meilleurs délais sur tous les éléments réglementaires relatifs à la qualité de l'air, notamment le franchissement des seuils d'alerte et d'information, participe à la sensibilisation objective du public sur les questions de pollution atmosphérique et rend publiques toutes les études de caractérisation de la qualité de l'air qu'elle entreprend en Ile-de-France. AIRPARIF développe une information de proximité interactive, adaptée aux jeunes de moins de 35 ans. AIRPARIF développe des partenariats avec les organismes en lien avec la pollution atmosphérique permettant d'apporter une information complète, non seulement sur les concentrations mais également sur leurs impacts potentiels, afin d'aider l'adhésion des franciliens aux actions d'améliorations nécessaires. AIRPARIF participe à l'identification de bonnes pratiques, aux échanges d'expertise et à la promotion du savoir-faire francilien à travers sa participation à des projets internationaux.

1.3. Financement d'AIRPARIF par la Région

**AIRPARIF - EVOLUTION DU BUDGET GLOBAL (Recettes
Investissement + fonctionnement)
de 2000 à 2013 (en Euros)
(Hors amortissements des immobilisations)**



AIRPARIF - EVOLUTION DU BUDGET GLOBAL (Recettes Investissement + fonctionnement)
de 2000 à 2014 (en Euros)
(Hors amortissements des immobilisations)



La participation de la Région au budget général (fonctionnement + investissement) est passée de 465 427 € soit 9 % du budget et 31 % de la part des collectivités territoriales en 2000 à 1 468 000 €, soit 22 % du budget total et 61 % de la part des collectivités territoriales en 2014.

En 2014, le Conseil Régional est le second financeur d’AIRPARIF après l’Etat qui apporte 1 955 265 € soit 29 % du budget total d’AIRPARIF.

La participation du Conseil Régional au budget d’investissement était de 219 527 € en 2000, soit 17,2 % du budget d’investissement. Elle est passée à 620 000 € en 2014, soit 61 % du budget d’investissement.

Le tableau ci-après fait état du bilan des affectations régionales sur la période 2000-2014.

Année	Fonctionnement en €	Investissements en €	Etudes ponctuelles en €	Coopération internationale en €
2000	245 899,78	219 526,59	76 994,38	
2001	259 163,33	163 425,35		6 707,76
2002	304 160,00	160 403,00	53 709,00	
2003	536 395,00	209 592,00	17 556,00	40 000,00
2004	600 000,00	129 950,00	17 420,00	240 000,00
2005	610 000,00	145 579,00	19 193,40	40 000,00
2006	610 000,00	144 540,00		40 000,00
2007	750 000,00	162 400,00		
2008	750 000,00	250 000,00		
2009	865 000,00	335 000,00		
2010	865 000,00	335 000,00		
2011	865 000,00	400 000,00		
2012	890 000,00	400 000,00		
2013	865 000,00	496 000,00		
2014	848 000,00	620 000,00		
TOTAL	9 863 618,00	4 171 415,94	184 867,00	366 708,00

Aussi, sur la période **2000-2014** c'est un montant global de **14 035 033,94 €** qui aura été affecté pour le compte d'AIRPARIF.

**ANNEXE A LA CONVENTION
ENTRE
LA REGION ILE DE FRANCE ET AIRPARIF
Programme d'actions subventionné par la Région pour l'année 2015
(Article 2-4 de la convention)**

Dans le cadre de son soutien aux investissements d'AIRPARIF, la Région participe au financement de la mise en œuvre du PSQA (Plan de Surveillance de la Qualité de l'Air). Celui en vigueur actuellement, prévu initialement pour la période 2010-2014, sera poursuivi sur l'année 2015.

Dans le cadre de son soutien aux investissements d'AIRPARIF, la Région participe au financement de la mise en œuvre du PSQA (Plan de Surveillance de la Qualité de l'Air). Celui en vigueur actuellement, prévu initialement pour la période 2010-2014, sera poursuivi sur l'année 2015.

Plus de la moitié des investissements sont consacrés au réseau de mesure. Outre le renouvellement de matériel (analyseurs de particules) le budget d'investissement prévisionnel d'AIRPARIF pour 2015 prévoit des mises à niveau de matériel pour satisfaire aux normes et guides nationaux et régulation climatique des stations) ainsi que l'acquisition d'un matériel de mesure par chimie rapide pour la caractérisation des particules en temps quasi réel. Ce matériel est d'une aide précieuse pour avoir des informations lors des épisodes de pollution.

Il est également prévu l'achat de matériel dans le cadre des travaux d'AIRPARIF sur la caractérisation de l'exposition individuelle des individus.

Le service métrologie prévoit un budget de 85 k€ dont 51 k€ seraient destinés à l'acquisition de matériels dans le cadre des travaux d'AIRPARIF sur l'exposition des individus. Le budget du service Chimie s'élève à 18 k€ en 2015, il n'y a pas d'investissement important programmé sur 2015 dans ce service.

Pour l'informatique, en complément des demandes courantes de renouvellement partiel du parc d'ordinateurs et de serveurs, une ligne budgétaire de 90 k€ est demandée pour la mise en place d'un outil complet de gestion de projet de de planification des ressources. Une demande de 100 k€ est également formulée pour assurer la pérennité de la chaîne de modélisation trafic Heaven d'AIRPARIF. En effet, cette chaîne, d'une importance clé pour AIRPARIF a été développée par un consultant extérieur, dans le cadre du projet européen Heaven, en 2002. Cette personne est actuellement la seule à pouvoir intervenir sur les mises à jour de cette chaîne. Il convient d'anticiper la pérennité de ce système de modélisation en assurant les travaux de mise à jour ou refonte par une autre personne détentrice d'une expertise similaire sur cet outil crucial.

Le budget des services généraux/ sécurité/environnement prévoit, entre autres, la mise en conformité des installations du siège, la mise en place d'un système efficace de ventilation du sous-sol, l'achat d'un défibrillateur cardiaque et le renouvellement de la centrale de détection d'anoxie. 20 k€ seraient également dédiés pour renforcer la sûreté du bâtiment et 15 k€ pour achever la remise en état des peintures et sols.

Un budget de 8 k€ serait dédié à la démarche environnementale d'AIRPARIF (conversion progressive à l'éclairage LED).

Déclinaison annuelle du PSQA

Les actions prévues en 2015 sont présentées ci-dessous en reprenant les 5 axes du PSQA en Ile-de-France :

Axe 1 : caractériser l'air ambiant

Conformément à la pratique habituelle et en ligne avec les missions d'AIRPARIF, le bilan régional de la qualité de l'air observé en 2014 sera élaboré, et publié dans le courant du premier semestre 2015. Les dépassements des valeurs limites, des valeurs cibles et des objectifs de qualité figureront évidemment dans ce bilan, comme chaque année. Des extractions spécifiques pour chaque département seront également préparées. Une conférence de presse sera également organisée pour que ce bilan soit largement diffusé et commenté pour le grand public.

Dans la continuité des travaux des années précédentes, les travaux de l'année 2015 portent sur :

- ✚ La gestion opérationnelle du dispositif de surveillance existant à ce jour,
- ✚ La mise en œuvre du guide IPR et des guides LCSQA attendus (agrégation, implantation station) et des évolutions du réseau de surveillance qui en résulte,
- ✚ La mise en œuvre opérationnelle du suivi du paramètre « carbone suie » sur 6 stations,
- ✚ La poursuite du développement et l'amélioration des outils permettant de disposer d'une connaissance fine des concentrations sur l'ensemble de la région. L'objectif, réglementaire, est de **documenter le nombre de franciliens et la superficie concernés par un dépassement des valeurs limites pour l'exercice de rapportage européen ou par un risque de dépassement des seuils d'information et d'alerte**. Les travaux prévus en matière d'inventaires et de modélisations pour 2015 sont détaillés dans le paragraphe afférent,
- ✚ AIRPARIF dispose d'un modèle de trafic permettant de calculer les émissions du trafic routier en temps quasi réel sur près de 10 000 km d'axes sur l'Ile de France. Ce dispositif nécessite des mises à jour, notamment pour assurer sa pérennité,
- ✚ Les travaux sur l'évaluation des incertitudes sur les données de qualité de l'air et sur la qualification de ces données au sens réglementaire (mesures fixes, mesures indicatives, modélisation, estimation objective) continueront en 2015. Après les calculs pour les mesures fixes et indicatives réalisés en 2014, les évaluations se poursuivront pour certains outils de modélisation,
- ✚ **L'appui aux demandes liées au contentieux européen** sur les particules PM10 et du non-respect des valeurs limites relatives au NO₂.

Comme prévu dans le PSQA, des campagnes de mesures spécifiques autour des sites industriels des principaux émetteurs de métaux pour mieux positionner les zones administratives de surveillance vis-à-vis des seuils d'évaluation et de s'assurer de l'absence de dépassements des valeurs cibles ont été menées de 2010 à 2014. Le rapport quinquennal reprenant l'ensemble des campagnes réalisées sur cinq ans sera publié au premier semestre 2015.

Ces campagnes ont montré la nécessité de mettre en œuvre une surveillance permanente au voisinage de deux sites industriels. Cette surveillance commencera à être mise en œuvre dès 2015 sur un site. **L'installation de ces sites nécessite un investissement de 8 000 € L'exploitation d'un premier site en 2015 engendre des coûts de fonctionnement supplémentaires de 5 700 € dont 3 700 € d'analyses sous-traitées et 26 jours de travail, ce surcoût est mutualisé entre tous les financeurs dans le présent budget.**

En 2015, la troisième campagne HAP prévue dans le PSQA 2010-2014 se terminera (pour un coût d'analyses sous-traitées de 8 000 €) et un rapport de synthèse sera rédigé.

L'objectif des trois campagnes prévues dans le PSQA 2010-2014 est de mieux documenter les concentrations de Benzo-a-pyrène à l'échelle régionale. Pour cela, le travail a commencé en 2011 par une étude bibliographique des principaux émetteurs de HAP. Les campagnes de mesure sont construites sur l'instrumentation de 4 sites de mesure équipés de préleveurs conformes aux normes de mesure pour la mesure du BaP (phase particulaire). Les préleveurs LECKEL utilisés dans le cadre de la campagne « origine des particules » sont utilisés. Le prélèvement est réalisé 1 jour sur 3 en phase avec les autres prélèvements du réseau pendant 12 semaines. Les analyses sont réalisées et financées par le LHVP.

Ces travaux permettront de valider l'implantation d'un sixième site régional de mesure HAP qui sera installé en 2015 dans une station existante pour renseigner les niveaux dans une zone complémentaire aux campagnes déjà réalisées ou en cours.

Axe 2 : exposition individuelle des franciliens à la pollution atmosphérique

Les travaux concernant la recommandation n°3 du PRQA, «caractériser le plus exactement l'exposition des Franciliens et ses déterminants dans le but de proposer des mesures ciblées » se poursuivent depuis 2011. Ils seront poursuivis en 2015 et les premières orientations du PNSE3 concernant l'exposome (exposition intégrée sur les milieux et les activités) semblent en valider toute la pertinence.

Ainsi les futurs travaux sur l'exposition individuelle doivent permettre de :

- Terminer l'implémentation dans un outil de calcul sur internet des algorithmes permettant l'évaluation de l'exposition individuelle au NO₂,
- Assurer une communication active lors de la mise en ligne de cet outil (actions spécifiques : communiqué de presse, newsletter et une actualité),
- Confronter l'exposition individuelle au NO₂ fournie par cet outil à des éléments fournis par une mesure directe de l'exposition individuelle (« campagne de validation »),
- Commencer les travaux d'extension de cet outil de calcul à l'évaluation de l'exposition individuelle aux particules, comme initialement prévu dans le PSQA. Cette extension se fera sur la base de deux approches :
 - o Approche bibliographique : elle permettra de hiérarchiser les environnements vis-à-vis de l'exposition individuelle aux particules ; elle permettra dans les cas les plus simples de renseigner les paramètres clés permettant d'évaluer simplement les niveaux d'exposition.
 - o Approche expérimentale : à l'occasion de la réalisation de la campagne de validation de l'outil d'évaluation de l'exposition individuelle au NO₂, des mesures additionnelles de particules seront réalisées dans quelques environnements spécifiques prioritaires vis-à-vis de cette problématique (transports souterrains, trajets domicile – travail en voiture...). Ces mesures seront ensuite exploitées afin de bâtir des algorithmes d'évaluation de l'exposition individuelle aux particules dans

les microenvironnements concernés. A cette occasion, un bilan des travaux déjà initiés par AIRPARIF (Laboratoire de métrologie notamment), sera réalisé, sous forme d'une note sur les capteurs portatifs (utile aussi pour AirPoll MultiSensor Study, cf. ci-après),

- Campagne de mesure air intérieur : l'intérieur des logements est un microenvironnement qui apparaît particulièrement compliqué et important pour évaluer les niveaux d'exposition individuelle compte-tenu du temps passé. Afin de mieux cerner les paramètres d'influence des niveaux intérieurs de NO₂, benzène, COV et aldéhydes, une campagne spécifique sera réalisée.

Au-delà des travaux mentionnés ci-dessus, qui seraient financés par le budget général, deux projets ont été déposés en partenariat avec l'INSERM, en lien avec la problématique de l'exposition individuelle ; ces projets, s'ils sont financés, permettront d'avancer sur la thématique de l'exposition individuelle de manière complémentaire avec les actions décrites ci-dessus :

Le premier projet (AirPoll MultiSensor Study, en réponse à un appel à projets de l'ANSES) s'intéresse aux **effets** à court terme sur la santé respiratoire et cardiovasculaire de l'exposition individuelle à différents polluants de l'air dans les microenvironnements de la vie quotidienne (lieux d'activité et modes de transport).

S'appuyant sur 450 participants, le projet vise (i) à mettre en œuvre et comparer différentes approches d'évaluation de l'exposition personnelle à différents polluants de l'air (**mesures** par capteurs individuels ; sur la base de **cartes de modélisation** ; sur la base de **l'outil d'évaluation de l'exposition individuelle**) , (ii) à appréhender les déterminants de cette exposition et ses variations en fonction des différents microenvironnements, et (iii) à étudier les relations à court terme entre l'exposition personnelle à ces polluants et différentes dimensions de la santé respiratoire et cardiovasculaire.

Dans le cadre de ce projet, AIRPARIF évaluera des appareils permettant la mesure de l'exposition à différentes substances (noir de carbone, PM2.5, NO₂). Les cartes horaires de polluants utilisées pour les approches d'estimation alternatives de l'exposition individuelle sont réalisées par AIRPARIF (lien avec la modélisation horaire des concentrations de polluants). Enfin, l'exposition sera estimée à l'aide de l'outil d'évaluation de l'exposition individuelle au NO₂, appliqué aux budgets espace-temps extraits de l'enquête de mobilité, sur des informations dérivées des traces GPS à l'aide d'un système d'information géographique et sur les cartes horaires de polluants.

Le second projet a été déposé en réponse à un appel à projets de type « ERC Consolidator Grant 2014, Research proposal » dans lequel AIRPARIF apparaîtrait comme prestataire. Il reprend les objectifs mentionnés ci-dessus de façon plus ambitieuse (plus de participants) et en considérant la problématique bruit en complément de la problématique de la qualité de l'air.

Parmi les perspectives intéressantes de valorisation concernant l'outil d'évaluation de l'exposition individuelle à la pollution de l'air, on note l'existence d'un outil d'évaluation de l'exposition au bruit développé par Bruitparif. Il serait intéressant de pouvoir mutualiser ces deux outils afin d'aboutir à une évaluation conjointe, partagée et cohérente de l'exposition individuelle à la pollution de l'air et du bruit (intérêt des acteurs du monde de la santé pour les multi-expositions). A minima, un renvoi d'un outil vers la plate-forme internet de l'autre serait souhaitable.

Des travaux pourraient également être réalisés avec des organismes de santé, en exploitant les données non pas en concentrations mais en quantités inhalées.

Enfin, des travaux relatifs à l'exposition ont lieu dans le cadre du projet ACCEPTED, dans lequel une approche alternative est développée (modélisation sous maille des microenvironnements) pour le dioxyde d'azote, les particules PM2.5 et l'ozone.

Axe 3 : améliorer les connaissances

En ce qui concerne l'amélioration des connaissances, les travaux prévus en 2015 se déclinent selon les trois sous-axes du PSQA :

- Composition des particules,
- Liens avec les autres problématiques environnementales,
- Polluants non réglementés.

Amélioration des connaissances sur les particules

Il est prévu en 2015 de définir les besoins pour mieux les caractériser en ce qui concerne leur granulométrie, leur nature (composition) et leurs sources. Il s'agit d'un travail préparatoire à des projets effectifs qui seront conduits au cours du prochain PSQA, De nombreux travaux seront poursuivis sur la part organique des particules.

En 2015, les travaux entamés ces dernières années sur la part de carbone élémentaire dans les particules (projets PREQUALIF, REBECCA) seront poursuivis : le projet REBECCA se terminera et il est prévu de pérenniser le dispositif mis en œuvre sous la forme d'un mini réseau de mesure du carbone suie. Celui-ci comprendra 6 points de mesure à déployer sur le réseau existant AQIRPARIF.

Par ailleurs, la compréhension de l'origine et de la cinétique de formation de la part inorganique des particules demande à être intensifiée comme l'a démontré le dernier épisode de pollution en Mars 2014.

AIRPARIF demande ainsi à participer au réseau CARA à partir de 2015, afin de disposer de données de spéciation chimique régulières et de pouvoir resituer l'analyse du comportement des particules en Ile-de-France dans un contexte plus général, et approfondir notre connaissance de leur composition chimique et de l'origine des sources de PM, notamment en cas d'épisodes. Pour ce faire, AIRPARIF mettra en place sur un site de mesure du réseau, par exemple celui de Gennevilliers, un préleveur DA80.

L'utilisation des analyses de caractérisation chimiques des particules fines en temps réel (méthode analytique dite de « chimie rapide ») sera développée, notamment en proximité au trafic routier. AIRPARIF cherchera à exploiter en temps réel et pérenniser les données de chimie rapide de l'appareil du Sirta à Gif s/Yvette, en construisant une convention de collaboration.

Enfin, parallèlement à ces travaux, un projet a été déposé avec l'INRA dans le cadre des Partenariats Institutions-Citoyens pour la Recherche et l'Innovation (PICRI) financés par la Région Ile-de-France. Ce projet a pour objectif de mieux caractériser les échanges d'**ammoniac** entre l'atmosphère et la biosphère et de développer et améliorer les outils de diagnostic des émissions de précurseurs de la pollution particulaire en région Ile-de-France. Il s'appuierait en particulier sur une campagne d'un an sur plusieurs sites AIRPARIF de typologies rurale et urbaine. A noter que cette campagne ammoniac, prévue dans le PSQA, n'a pu être réalisée les années précédentes faute de financement et de recul sur les moyens analytiques envisageables.

Comme les années précédentes, AIRPARIF participera aux travaux menés au niveau national sur le comptage des nanoparticules ou particules ultrafines (via notamment le GT national PUF).

Liens avec les autres problématiques environnementales

Des **mesures de CO₂** seront conduites en 2015 sur une station de mesure du réseau AIRPARIF permettant d'appréhender les niveaux urbains de fond. Une exploitation de ces mesures sera initiée tant d'un point de vue analyse statistique des données que de la **comparaison avec les sorties de modélisation régionale**.

Ces travaux visent à poursuivre les réflexions déjà entamées sur une démarche de moyen / long terme sur le CO₂ qui pourrait aboutir à un réseau de mesure venant à améliorer les inventaires d'émissions (de GES mais aussi de polluants classiques) à l'échelle régionale. Cette démarche sera coûteuse et son financement qui a été recherché à plusieurs reprises par AIRPARIF en coopération avec des organismes de recherche n'a pu être obtenu à ce jour.

Le projet Traffipollu (ANR) démarré depuis mars 2013 pour 3 ans et demi permettra la modélisation du transfert des polluants atmosphériques à travers les milieux Air, Eau et Sol. Ce projet avec comme partenaires ENTPE/IFSTTAR/IGN/CEREA/LEESU comprend une campagne de mesures intensives dans les 3 milieux au niveau d'une rue et des travaux sur la modélisation à 3 niveaux d'échelle : la rue, le quartier et une large zone urbaine.

L'élaboration et la mise en œuvre d'un dispositif de surveillance de la qualité de l'air par modélisation autour des plates-formes aéroportuaires franciliennes entrepris depuis plusieurs années dans le cadre du projet **SURVOL** en collaboration avec l'ARS Ile-de-France et BRUITPARIF, qui a assuré la surveillance des niveaux sonores, est opérationnel depuis 2013. Il importe d'assurer sa maintenance et sa mise à jour en 2015 (voir également paragraphe modélisation fine échelle).

Polluants non réglementés

La campagne **pesticide** démarrée à l'été 2013 sur le budget général d'AIRPARIF et poursuivie jusque mi-2014 sera exploitée fin 2014 - début 2015 : elle permettra d'approcher les évolutions des concentrations de pesticides depuis la campagne menée en 2006 mais également de renseigner les concentrations de composés émergents suite aux modifications d'usage.

AIRPARIF se porte aussi candidate à la campagne nationale qui pourrait être lancée avec un possible financement du programme Ecophyto.

La dernière campagne **dioxines** avait mis en évidence que des combustions non maîtrisées pouvaient générer des concentrations de dioxines dépassant largement le niveau de fond. Afin de renseigner les niveaux à proximité de ces autres sources (cheminées, brûlage sauvage de déchets domestiques, de déchets verts, ...), une nouvelle campagne initialement prévue dans le PSQA 2010-2014 a été définie en 2014, et la recherche de financement et de collaboration est en cours.

Axe 4 : Appui aux politiques publiques

Dans cet axe de travail, de nombreux travaux ont été avancés les années précédentes sur financement spécifique. Ces travaux ont été terminés en 2012. AIRPARIF a également, dans le cadre de la mise à jour de son inventaire pour l'année 2010, réalisé un re-calcul des émissions pour les années 2000 AIRPARIF a notamment été sollicitée pour réaliser l'évaluation sur la qualité de l'air des mesures du PPA francilien et l'étude de l'impact sur la qualité de l'air d'une ZAPA dans le cadre de l'étude de faisabilité menée par la mairie de Paris. en 2005, constituant ainsi un historique des émissions polluantes et de GES entre 2000 et 2010.

L'inventaire 2012 annuel des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre a été entièrement réalisé en 2014.

En 2015, une étude prospective fil de l'eau de la qualité de l'air à l'horizon 2030 pourrait être réalisée, sous réserve de l'obtention d'un financement spécifique notamment du Conseil Régional d'Ile-de-France. Cette évaluation prendra en compte les évolutions du territoire prévues dans le SDRIF ainsi que les évolutions des émissions unitaires des véhicules et des installations fixes attendues, compte-tenu des évolutions de la réglementation et des technologies connues à ce jour. Les éléments construits dans le projet ACCEPTED seront utilisés et complétés.

En 2015, des travaux pour aider dans le suivi du PPA d'Ile-de-France seront réalisés sur financements spécifiques demandés à la DRIEE-IF pour :

- La pré-étude du contournement des poids lourds : 20 700 €,
- La mise à jour des indicateurs de suivi du PPA : 16 560 €,
- La mise à jour des cartes communales de qualité de l'air : 8 970 €

De même, dans le cadre de sa participation au développement d'un SIG avec l'IAU qui présentera notamment, à la maille des territoires, l'état de la qualité de l'air, un co-financement de 20 000 € est sollicité par AIRPARIF auprès de la DRIEE-IF, et de la Région Ile-de-France. Ce SIG a vocation à accompagner les collectivités dans l'élaboration des Plans Climat Energie Territoriaux qui doivent dès à présent intégrer un volet « qualité de l'air » en Ile-de-France, ce que conforte leur évolution en « Plans Climat Energie Air Territoriaux » prévue par le projet de loi de transition énergétique pour la croissance verte.

AIRPARIF poursuivra par ailleurs en 2015 sa participation aux travaux des ateliers du Pôle de Coordination des Inventaires Territoriaux, tant au niveau de l'animation de ce groupe que de l'expertise dans les groupes de travail. Ces travaux font l'objet d'une demande de subvention spécifique au MEDDE, en attente d'obtention depuis 2013.

Axe 5 : Former et informer, et relations internationales.

Le travail de communication d'AIRPARIF sera amélioré et poursuivi afin d'apporter des « informations accessibles et compréhensibles par le grand public », ainsi qu'aux différents interlocuteurs d'AIRPARIF et de maintenir le niveau de communication et la notoriété de l'association à partir des outils de communication existants (newsletter, site web, relations presse, formations conférences,...).

La communication web 2.0 fait dorénavant partie intégrante de la communication d'AIRPARIF, avec diffusion d'informations sur les réseaux sociaux, et par son application, lancée l'an dernier et régulièrement mise à jour. Cette application permet ainsi à quiconque d'être alerté dès sa prévision de tout épisode de pollution de l'air.

Il faut également souligner que durant la période décembre 2013-mars 2014, où deux épisodes majeurs de pollution ont été enregistrés, AIRPARIF a fortement été mobilisée pour assurer la communication de ces épisodes de pollution, à destination des media, du grand public et des autorités. Un nombre record de demandes du grand public a été traité et le nombre de connexions au site d'internet a fortement augmenté (une pointe à 50000 visites dans la journée du 17 mars 2014).

Le nombre de connexions à au site internet d'AIRPARIF lors de l'épisode de Mars 2014 a rendu indispensable la mise en place d'une connexion internet haut débit par fibre. Par ailleurs, un effort supplémentaire d'information du public est anticipé en raison de la mise en place du nouvel arrêté interministériel d'information et d'alerte qui entraînera un nombre plus élevé d'épisodes de pollution à déclarer et vraisemblablement une communication renforcée en lien avec la préfecture en cas d'alerte avec la mise en place de mesures de réduction des émissions plus contraignantes. **Le surcoût en termes de fonctionnement pour AIRPARIF (en moyens humains et en coût d'upgrade de la liaison internet fibre) s'élève à environ 60 000 € par an.**

L'implication d'AIRPARIF dans au moins un projet européen chaque année est poursuivie. En 2015 et 2016, AIRPARIF est engagée dans un programme européen visant à la poursuite des travaux Obs'airve et qui nous sera utile pour reprendre et pérenniser le prototype Votre'Air.

PROJET DE BUDGET INVESTISSEMENT 2015 AIRPARIF

AIRPARIF - Projet de Budget 2015 INVESTISSEMENTS

INVESTISSEMENTS PROPOSES	
PROGRAMMES	Mtt TOTAL euros
Observation des polluants atmosphériques	685 100
Chimie	18 000
Metrologie	85 200
Informatique	219 000
Pôle Etudes	100 000
Services généraux	76 200
TOTAL	1 183 500
Répartition en pourcentage	
rappel Budget 2014 obtenu	1 009 185
Rappel Budget 2013 obtenu	772 180

RECETTES PREVISIONNELLES			
Mtt TOTAL	Etat	Conseil Régional IDF	Industriels
	Subvention 2015	Subvention 2015	dons TGAP 2015
685 100	362 270	315 330	7 500
18 000	4 000	3 250	10 750
85 200	33 840	51 360	0
219 000	109 500	109 500	0
100 000	50 000	43 000	7 000
76 200	23 240	38 210	14 750
1 183 500	582 850	560 650	40 000
100,0%	49,2%	47,4%	3,4%
Répartition en pourcentage			
	349 185	620 000	40 000
	196 180	496 000	80 000

Mesure des polluants atmosphériques

Budget - Investissements 2015

	en Euros	Recettes ETAT	Recettes Industriels (dons TGAP)	Recettes Conseil régional IDF
Renouvellement équipements	9 analyseurs PM 4 climatisations stations Etalons de transfert Ozone 1 châssis acquisition Tour Eiffel	166 950 10 360 11 200 3 000	-	166 950 4 440 4 800 3 000
Nouveaux équipements	réfrigération 9 preleveurs Leckel réfrigération 7 preleveurs Hydra (BaP) appareil de mesure en temps réel composition chimique des particules Sonde CO2 Sonde hygrométrique pour BAM débitmètre pour preleveur test chassis connexion IP up grade preleveurs Leckel déchargement de données installation nouveaux sites (métaux, bap particulaire)	34 650 26 950 78 000 4 800 500 2 000 500 1 500 7 000	-	14 850 11 550 78 000 4 800 150 2 000 500 1 500 3 000
Divers	réfrigérateur rénovation stations divers sécurité du personnel (travail en hauteur)	650 6 000 - 13 160	- 7 500	650 6 000 7 500 5 640
TOTAL	685 100	362 270	7 500	315 330
	sous-total	19 810	7 500	19 790
	267 300	150 950	-	116 350

Chimie		Recettes	Recettes	Recettes
Budget - Investissements 2015		ETAT	Région	Industriels
en Euros				
Hotte aspirante pour RTA Mobilier aménagement de paillasse Fioles et verreries de laboratoire matériel de recherche sources air intérieur	3 000	1 500	1 500	
	3 000	1 500	750	750
	2 000	1 000	1 000	
	10 000			10 000
TOTAL	18 000	4 000	3 250	10 750

Métrologie		Recettes	Recettes	Recettes
budget - Investissements 2015		ETAT	Région	Industriels
en Euros				
1 analyseur chaîne étalonnage Nox 1 analyseur chaîne étalonnage Ozone Four portatif Débitmètre de référence Exposition particules : 2 DUST TRAK Exposition : achats de capteurs polluants	14 400	10 080	4 320	
	9 600	6 720	2 880	
	2 400	1 200	1 200	
	7 200	5 040	2 160	
	21 600	10 800	10 800	
	30 000		30 000	
TOTAL	85 200	33 840	51 360	0

Informatique		Recettes ETAT	Recettes Industriels (dons TGAP)	Recettes Région	Recettes Paris
Budget - Investissements 2015		en Euros			
PC et périphériques	20 000	10 000		10 000	
Licences logiciels	4 000	2 000		2 000	
Renouvellement et achats serveurs	80 000	40 000		40 000	
Mise en place outil de planification/gestion de projet	90 000	45 000		45 000	
Remplacement baie de sauvegarde	25 000	12 500		12 500	
TOTAL	219 000	109 500	0	109 500	0

Services Généraux budget - Investissements 2015		Recettes ETAT	Recettes Industriels (dons TGAP)	Recettes Région
en Euros				
Rénovation locaux	15 000	5 000	10 000	
Sécurité : système de ventilation sous sol (parking, chimie, métrologie)	25 000	12 500		12 500
Renforcement sûreté du siège	20 000	0		20 000
Démarche développement durable	8 000		4 000	4 000
sécurité : Centrale détection gaz	3 000	2 100		900
Sécurité : Défibrillateur	2 500	1 750	750	
sécurité : mise en conformité installations	2 700	1 890		810
TOTAL	76 200	23 240	14 750	38 210

Service Communication		Recettes ETAT	Recettes Industriels (dons TGAP)	Recettes Région
Budget - Investissements 2015				
	en Euros			
	néant	0		
	TOTAL	0	0	0

Pole Etudes		Recettes ETAT	Recettes Industriels (dons TGAP)	Recettes Région
Budget - Investissements 2015				
	en Euros			
	Mise à jour système de modélisation Heaven Traffic	50 000	7 000	43 000
	TOTAL	50 000	7 000	43 000

PROJET DE BUDGET FONCTIONNEMENT 2015 AIRPARIF

AIRPARIF - Projet de Budget de Fonctionnement 2015

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en Euros)

	Budget 2015	Budget 2014	Budget 2015 / Budget 2014	Projection de réalisation 2014	Réalisé 2013
COLLECTIVITES LOCALES	1 635 128	1 617 618	1,08%	1 604 618	1 588 953
REGION ILE-DE-France - fonctionnement général	864 536	848 000	1,95%	848 000	865 000
PARIS	424 501	416 381	1,95%	416 381	408 217
HAUTS DE SEINE	0	0	n/a		0
SEINE SAINT DENIS	46 872	45 975	1,95%	45 975	45 074
VAL DE MARNE	46 872	45 975	1,95%	45 975	45 074
ESSONNE	40 000	40 000	0,00%	40 000	40 000
VAL D'OISE	15 293	15 000	1,95%	15 000	15 000
YVELINES	45 953	45 074	1,95%	45 074	45 074
SEINE ET MARNE	43 767	42 930	1,95%	42 930	42 930
SYCTOM	48 229	47 307	1,95%	47 307	46 379
STIF	46 872	45 975	1,95%	45 975	34 375
Communautés d'agglomération et de communes	12 234	25 000	-51,06%	12 000	1 830
INDUSTRIE & SERVICES	1 769 868	1 368 174	29,36%	1 566 621	1 299 082
Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA)	55 665	54 600	1,95%	54 600	54 600
RATP	56 290	55 214	1,95%	55 214	54 131
TOTAL		56 806	-100,00%	0	55 692
AEROPORTS DE PARIS	57 914	56 806	1,95%	56 806	55 692
INDUSTRIELS D'AIRASIF	1 600 000	1 144 750	39,77%	1 400 000	1 078 967
ETAT	1 637 399	1 606 080	1,95%	1 606 080	1 604 000
AGENCE REGIONALE DE SANTE - IDF	108 149	106 080	1,95%	106 080	104 000
MINISTERE DE L'ECOLOGIE - DRIEE	1 529 250	1 500 000	1,95%	1 500 000	1 500 000
PARTICIPATION 4^{ème} COLLEGE	188	184	1,95%	184	180
VALORISATION DE L'EXPERTISE	832 895	848 840	-1,88%	766 223	739 274
ETUDES A FINANCEMENT SPECIFIQUE :	414 120	449 046	-7,78%	389 817	341 434
- Etudes particulières commandées :	177 383	132 644		389 817	
- Etudes particulières (financement à confirmer) :	236 737	316 402			
AIRPARIF SERVICES	70 000	100 000	-30,00%	41 289	37 351
PROGRAMMES EUROPEENS DE RECHERCHE	76 973	40 833	88,51%	33 027	63 572
RECETTES INTERREGIONALES :	244 500	234 760	4,15%	276 000	274 207
- LIRE (Laboratoire interrégional Etalonnage niveau 2)	38 000	37 260	1,99%	37 260	36 220
- Esméralda (plateforme interrégionale de modélisation)	76 500	67 500	13,33%	78 740	67 187
- LASAIR (Laboratoire interrégional de chimie)	130 000	130 000	0,00%	160 000	162 793
- Fédération ATMO France				1 000	8 007
AUTRES RECETTES (Sous-location locaux siège)	27 301	24 200	12,81%	25 090	22 709
REVENUS FINANCIERS	40 021	45 000	-11,06%	45 000	60 456
autres produits					6 471
Reprise prov litiges					28 000
Subvention Contrats embauche aidés					5 270
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (hors reprises subv investis et valo. Labo)	5 915 496	5 485 895	7,83%	5 588 726	5 331 686
Contribution en nature LHVP	202 178	164 121	23,2%	164 121	164 105
Quote-part de subv investissement virées au résultat	840 000	715 000	17,48%	715 000	841 648
TOTAL	6 957 674	6 365 016	9,31%	6 467 847	6 337 439
excédent/déficit	0	- 112 630		71 003	-46 855

AIRPARIF - Projet de Budget de Fonctionnement 2015

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en Euros)

	Budget 2015	Budget 2014	Budget 2015 / Budget 2014	Projection de réalisation 2014	Réalisé 2013
ACHATS	444 222	404 543	9,81%	362 500	371 861
CONSOMMABLES	121 900	107 850	13,03%	108 800	119 708
FOURNITURES ET PETIT EQUIPEMENT	278 522	253 693	9,79%	212 200	206 330
FOURNITURES ADMINISTRATIVES & INFORMATIQUES	28 300	27 000	4,81%	27 000	32 453
CARBURANTS	15 500	16 000	-3,12%	14 500	13 369
SERVICES EXTERIEURS	1 102 379	1 026 434	7,40%	1 070 930	1 023 316
SOUS TRAITANCE	140 500	95 096	47,75%	159 700	107 621
LOCATIONS	620 108	615 378	0,77%	595 460	599 641
ENTRETIEN-REPARATION & MAINTENANCES	279 421	255 560	9,34%	254 850	254 952
ASSURANCES	36 250	34 600	4,77%	35 120	33 489
DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	6 100	6 300	-3,17%	6 000	5 758
FORMATION - SEMINAIRES	20 000	19 500	2,56%	19 800	21 853
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	185 670	176 236	5,35%	201 350	173 776
HONORAIRES	28 380	26 836	5,75%	49 200	40 185
COMMUNICATION, RELATIONS PUBLIQUES	15 600	15 550	0,32%	15 550	10 142
TRANSPORTS SUR BIENS	12 800	8 750	46,29%	13 000	7 938
DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS	45 500	48 800	-6,76%	42 800	44 764
FRAIS POSTAUX ET DE TELECOMMUNICATION	57 240	50 700	12,90%	55 500	45 742
SERVICES BANCAIRES	1 350	1 600	-15,63%	1 300	1 649
FRAIS DIVERS- COTISATIONS	24 800	24 000	3,33%	24 000	23 356
IMPOTS ET TAXES	409 410	364 208	12,41%	379 382	371 846
CHARGES DE PERSONNEL	3 756 614	3 611 404	4,02%	3 474 980	3 410 633
REMUNERATION DU PERSONNEL	2 467 661	2 371 481	4,06%	2 280 000	2 238 545
CHARGES SOCIALES	1 213 353	1 168 323	3,85%	1 121 384	1 100 995
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	75 600	71 600	5,59%	73 595	71 093
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 200	3 200	0,00%	3 200	3 380
Charges exceptionnelles				382	8 617
IMPOSITION SUR REVENUS FINANCIERS	14 000	12 500	12,00%	15 000	14 070
TOTAL BUDGET Hors Amortissements et valorisation Labo	5 915 496	5 598 525	5,66%	5 507 723	5 377 497
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	840 000	715 000	17,48%	715 000	842 692
Contributions en nature LHVP	202 178	164 121	23,19%	164 121	164 105
TOTAL	6 957 674	6 477 646	7,41%	6 386 844	6 384 294

PROJET DE DELIBERATION**DU****AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS A AIRPARIF – PREMIERES AFFECTATIONS 2015 -
ET PROLONGATION DE LA CONVENTION ENTRE LA REGION ILE DE FRANCE ET AIRPARIF
ET
ORGANISATION DE LA CONFERENCE CITOYENNE POUR L'AMELIORATION
DE LA QUALITE DE L'AIR EN ILE DE FRANCE**

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L.221-1 et suivants ;
- VU** les statuts de l'association déposés en préfecture de police de Paris le 23 avril 1979 sous le n°79/708 et publiés au Journal Officiel le 16 mai 1979 ;
- VU** la délibération CR 10-10 du 16 avril 2010 portant délégations d'attribution du Conseil régional à la Commission permanente ;
- VU** la délibération CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au Règlement Budgétaire et Financier de la Région ;
- VU** La délibération CR 70-14 du 24 septembre 2014 relative à l'organisation d'une conférence régionale pour améliorer la qualité de l'air ;
- VU** la délibération CP 07-263 du 31 mai 2007 habilitant le Président à signer une convention avec AIRPARIF ;
- VU** la délibération CP 10-975 du 17 novembre 2010 relative à la signature d'une convention entre la Région Ile-de-France et l'association AIRPARIF sur la période 2011-2013 ;
- VU** la délibération CP 11-142 du 27 janvier 2011 relative à l'affectation de subventions à AIRPARIF ;
- VU** la délibération CP 12-158 du 26 janvier 2012 relative à l'affectation de subventions à AIRPARIF – Premières affectations 2012 – et la signature de l'avenant N°1 à la convention sur la période 2011-2013 ;
- VU** la délibération CP 12-365 du 12 juillet 2012 relative à l'affectation de subventions à AIRPARIF
- VU** pour 2012 ;
- VU** la délibération CP 12-879 du 21 novembre 2012 relative à l'affectation d'une subvention exceptionnelle à AIRPARIF pour 2012 ;
- VU** la délibération CP 13-062 du 23 janvier 2013 relative à l'affectation de subventions à AIRPARIF – Premières affectations 2013 ;
- VU** la délibération CP 13-491 du 11 juillet 2013 relative à l'affectation de subventions à AIRPARIF – Deuxièmes affectations 2013 – et autorisation d'engagement sur le chapitre 937 « environnement » ;
- VU** la délibération CP 14-106 du 30 janvier 2014 relative à l'affectation de subventions à AIRPARIF – Premières affectations 2014 - et prolongation par avenant N°2 de la convention entre la Région Ile de France et AIRPARIF jusqu'au 31.12.2014 ;
- VU** la délibération CP 14-430 du 18 juin 2014 relative à l'affectation de subvention à AIRPARIF – Deuxièmes affectations 2014 ;
- VU** le budget de la Région Ile-de-France pour 2015 ;
- VU** le rapport CP 15-114 présenté par monsieur le président du conseil régional d'Ile-de-France ;
- VU** l'avis de la commission de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie ;
- VU** l'avis de la commission des transports et mobilités ;
- VU** l'avis de la commission des finances, de la contractualisation et de l'administration générale.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Affecte une autorisation d'engagement de **501 000 €** disponible sur le chapitre 937 « Environnement » du budget 2015, code fonctionnel 73 « politique de l'air », programme « Soutien à AIRPARIF » HP 73-001 (173001) à l'opération suivante :

Fonctionnement d'AIRPARIF pour 2015

Action « Fonctionnement d'AIRPARIF » (n° 17300102)

Bénéficiaire : AIRPARIF (nature 6574 « Subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé »)

Axe de territorialité : Région Ile de France.

Article 2 :

Affecte une autorisation de programme de **372 000 €**, disponible sur le chapitre 907 « Environnement » du budget 2015, code fonctionnel 73 « politique de l'air », programme « Soutien à AIRPARIF » HP 73-001 (173001) à l'opération suivante :

Investissements d'AIRPARIF pour 2015

Action « Investissements et études d'AIRPARIF » (n° 17300101)

Bénéficiaire : AIRPARIF (nature 2042 « subvention d'équipement aux personnes de droit privé »)

Axe de territorialité : Région Ile de France.

Article 3 :

Approuve **l'avenant N°3** à la convention entre la Région Ile de France et AIRPARIF, joint en annexe à la délibération, et autorise le Président à le signer.

Article 4 :

Affecte sur le chapitre 937 « Environnement », code fonctionnel 73 « Politique de l'air » programme HP 73-002 « Actions en faveur de la lutte contre la pollution atmosphérique » du budget 2015, une autorisation d'engagement de 90 000 € pour l'organisation d'une conférence citoyenne pour l'amélioration de la qualité de l'air en Île-de-France.

Article 5 :

Autorise l'exécutif à adapter les modalités de mise en œuvre de la conférence citoyenne indiquées dans la délibération n° CR 70-14 du 24 septembre 2014 pour notamment :

- Désigner les membres d'un comité de pilotage consultatif qui sera associé à l'organisation de la conférence,
- Utiliser au mieux les moyens modernes de communication permettant à la fois l'exemplarité en facilitant les échanges tout en diminuant les coûts pour respecter le budget prévu pour ces travaux,

- Attribuer le marché nécessaire pour la réalisation de cette démarche en associant tout au long du processus le CESER, l'IAU et l'ORS,
- Avoir un planning des travaux compatible avec le respect de la législation en période préélectorale.

**Le président du conseil régional
d'Ile-de-France**

JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXES A LA DELIBERATION

ETAT RECAPITULATIF

FICHE PROJET FONCTIONNEMENT ET FICHE PROJET INVESTISSEMENT

AVENANT N°3 A LA CONVENTION
ENTRE LA REGION ILE DE FRANCE ET AIRPARIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	29/01/2015	N° de rapport :	CP15-114	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	907 - Environnement
Code fonctionnel :	73 - Politique de l'air
Programme :	173001 - Soutien à AIRPARIF
Action :	17300101 - Investissement et études d'AIRPARIF

Dispositif :	00000575 - Aide aux projets d'investissement de l'association AIRPARIF
---------------------	--

Dossier :	15001633 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT D'AIRPARIF 1ER SEMESTRE 2015		
Bénéficiaire :	R8229 - ASSOCIATION AIRPARIF		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	372 000,00 €	Code nature :	20422

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
372 000,00 € HT	100 %	372 000,00 €	

Total sur le dispositif 00000575 - Aide aux projets d'investissement de l'association AIRPARIF :	372 000,00 €
---	--------------

Total sur l'imputation 907 - 73 - 173001 - 17300101 :	372 000,00 €
--	--------------

Chapitre :	937 - Environnement
Code fonctionnel :	73 - Politique de l'air
Programme :	173001 - Soutien à AIRPARIF
Action :	17300102 - Fonctionnement d'AIRPARIF

Dispositif :	00000576 - Aide au fonctionnement de l'association AIRPARIF
---------------------	---

Dossier :	15001656 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT D'AIRPARIF 1ER SEMESTRE 2015		
Bénéficiaire :	R8229 - ASSOCIATION AIRPARIF		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	501 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
501 000,00 € HT	100 %	501 000,00 €	

Total sur le dispositif 00000576 - Aide au fonctionnement de l'association AIRPARIF :	501 000,00 €
--	--------------

Total sur l'imputation 937 - 73 - 173001 - 17300102 :	501 000,00 €
--	--------------

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15001656
--

Commission Permanente du 29 janvier 2015

Objet : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT D'AIRPARIF 1ER SEMESTRE 2015
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide au fonctionnement de l'association AIRPARIF	501 000 €	100 %	501 000 €
	Montant Total de la subvention		501 000,00 €

Imputation budgétaire : 937-73-6574-173001-200
17300102- Fonctionnement d'AIRPARIF

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION AIRPARIF
 Adresse administrative : 7 RUE CRILLON
75004 PARIS 04
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Jean-Félix BERNARD, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 31646523600032

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au fonctionnement de l'association AIRPARIF
 Rapport Cadre : CP07-263 du 31/05/2007

Date prévisionnelle de début de projet : 2 janvier 2015
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2015
 Démarrage anticipé de projet : oui car AIRPARIF a besoin de la subvention régionale pour son fonctionnement courant dès le début de l'année civile.

Détail du calcul de la subvention :

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	519 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Actions en faveur de la lutte contre la pollution atmosphérique	25 000,00 €
2012	AIRPARIF	865 000,00 €
2012	Aide aux projets d'investissement de l'association AIRPARIF	160 000,00 €
2013	AIRPARIF	865 000,00 €
2013	Aide aux projets d'investissement de l'association AIRPARIF	496 000,00 €
2014	AIRPARIF	848 000,00 €
2014	Aide aux projets d'investissement de l'association AIRPARIF	620 000,00 €
2014	Actions de coopération à réaliser sur les zones prioritaires de coopération (FONCT)	25 435,00 €
	Montant total	3 904 435,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15001633
--

Commission Permanente du 29 janvier 2015

Objet : SUBVENTION D'INVESTISSEMENT D'AIRPARIF 1ER SEMESTRE 2015

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux projets d'investissement de l'association AIRPARIF	372 000 €	100 %	372 000 €
	Montant Total de la subvention		372 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-73-20422-173001-200
17300101- Investissement et études d'AIRPARIF

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION AIRPARIF
 Adresse administrative : 7 RUE CRILLON
75004 PARIS 04
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Jean-Félix BERNARD, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 31646523600032

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux projets d'investissement de l'association AIRPARIF
 Rapport Cadre : CP07-263 du 31/05/2007

Date prévisionnelle de début de projet : 29 janvier 2015
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2015
 Démarrage anticipé de projet : non
 Motivation démarrage anticipé :

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	372 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Actions en faveur de la lutte contre la pollution atmosphérique	25 000,00 €
2012	AIRPARIF	865 000,00 €
2012	Aide aux projets d'investissement de l'association AIRPARIF	160 000,00 €
2013	AIRPARIF	865 000,00 €
2013	Aide aux projets d'investissement de l'association AIRPARIF	496 000,00 €
2014	AIRPARIF	848 000,00 €
2014	Aide aux projets d'investissement de l'association AIRPARIF	620 000,00 €
2014	Actions de coopération à réaliser sur les zones prioritaires de coopération (FONCT)	25 435,00 €
	Montant total	3 904 435,00 €

**AVENANT N° 3
A LA CONVENTION ENTRE LA REGION ILE DE FRANCE ET AIRPARIF**

La Région Ile-de-France,

dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy – 75007 PARIS
représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul HUCHON
en vertu de la délibération **CP 15-114 du 29 janvier 2015**
ci-après dénommée la « Région »

D'UNE PART,

L'Association interdépartementale pour la gestion du réseau automatique de surveillance de la pollution atmosphérique et d'alerte en Région Ile de France
dont le siège est situé au 7 rue Crillon – 75004 PARIS
ci-après dénommée **AIRPARIF**, association loi 1901, dont les statuts ont été publiés au Journal Officiel du 16 mai 1979
représentée par son Président, Monsieur Jean-Félix BERNARD

D'AUTRE PART

Après avoir rappelé :

- la convention pluriannuelle conclue entre la Région Ile de France et l'Association AIRPARIF, approuvée par délibération CP 10-975 du 17 novembre 2010 et signée le 10 décembre 2010,
- l'avenant N°1 à la convention pluriannuelle conclue entre la Région Ile de France et l'Association AIRPARIF approuvé par délibération CP 12-158 du 26 janvier 2012,
- l'avenant N°2 à la convention pluriannuelle conclue entre la Région Ile de France et l'Association AIRPARIF approuvé par délibération CP 14-106 du 30 janvier 2014,

le présent avenant permet de prolonger la durée de la convention.

ARTICLE 1 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

Le présent avenant est conclu pour une durée d'un an et prend effet à compter de sa date de signature.

La convention est donc prolongée d'une année supplémentaire. Elle expire au plus tard le **31 décembre 2015**.

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait en 3 exemplaires originaux, à Paris, le

Pour AIRPARIF	Pour la Région Ile de France
Le Président	Le Président
Jean-Félix BERNARD	Jean-Paul HUCHON